

## Niger : comptes et mécomptes d'un jeune État démocratique

**C**URIEUX paradoxe que vit depuis sa venue au pouvoir en avril 1993, la nouvelle équipe gouvernementale issue de la première compétition électorale ouverte au Niger. Prise en étau par les revendications de sa base sociale qui voyait dans la démocratie un espoir de sortie de crise, et par les pressions des institutions de Bretton Woods exigeant une remise en ordre des finances publiques (1), sa marge de manœuvre paraît limitée. L'effondrement de l'économie de rente et de transit, au cours des années 80, qui contribua largement à l'éviction des dignitaires du parti unique (2), semble désormais jouer à l'encontre de l'Alliance des forces pour le changement (AFC) (3) et rend probable à terme une épreuve de force avec les couches moyennes urbaines — fonctionnaires, scolaires, commerçants notamment — qui ont assuré sa victoire. L'AFC hérite en effet de soldes économiques dégradés d'une administration démobilisée.

S'il rend le « Tchendji » (changement) (4) particulièrement urgent, l'état des comptes que gère désormais le Premier ministre Mahamadou Issoufou ne le facilite guère. D'une part, la récession limite les opportunités de rentrées fiscales et douanières : en 1992, la chute de 8,5 % du PIB du pays traduit un net recul d'activité dans tous les secteurs, y compris celui de l'artisanat urbain et de la petite distribution qui, jusqu'en 1989, en avait en partie amorti les effets. D'autre part, les recettes d'exportation de l'uranium (50 milliards l'an passé, 94 en 1983), ne couvrent plus les charges d'exploitation minière ; en outre, l'échec des négociations de janvier 1993 sur le prix de l'uranium (15 000 francs le kilo contre 40 000 en 1986) ruine tout espoir de reprise. Enfin, les entreprises publiques et parapubliques sont sinistrées : 17 établissements enregistrent un résultat négatif, sept sont en cessation d'activité tant par man-

et au récent relèvement de la taxe de réexportation au Niger.

Par ailleurs, l'État ne parvient plus à enregistrer et taxer les quelques activités encore existantes ; le

paiement tant internes — au prix d'un assèchement de la trésorerie des entreprises privées locales et d'une réduction importante du pouvoir d'achat dans les centres urbains (9).

(9) — en 1980, 50 mil.

ture avec l'ajustement classique, suivie pendant les 18 mois de la transition, ne peut plus être poursuivie. Les perspectives définies pour 1994-1996 (10), ainsi que la loi de finances 1993 qui vient d'être adoptée, ont été élaborées dans le souci de renouer le dialogue avec les autorités de Bretton-Woods : le relèvement de la fiscalité directe, ainsi qu'une « substantielle réduction des dépenses courantes », notamment salariales, sont en cours d'exécution depuis juin 1993. Le dossier sensible du paiement des bourses aux 4 500 étudiants de l'Université de Niamey, et la rationalisation des

ont paralysé les services administratifs. En octobre, après quatre mois de négociations, gouvernement et USTN sont finalement parvenus à un accord où les premiers acceptent que la masse salariale des 17 mois à venir soit amputée de 5,6 milliards. Une somme de 100 millions sera en contrepartie reversée à l'USTN qui fait désormais figure de relais de la politique économique gouvernementale, au prix il est vrai de tensions fortes en son sein.

Le dossier de la rentrée scolaire pourrait également peser lourd dans l'élaboration d'une nouvelle donne sociale au Niger, à laquelle est sus-

voir, la coalition gouvernementale n'a pas connu d'état de grâce et attend encore que soient réunies les conditions sociales d'un redressement des comptes économiques qui se joue pour l'essentiel en ville. La balle est dans le camp de l'USTN et des scolaires, principaux artisans de la Conférence nationale. Il n'est pas exclu que ceux-ci jouent l'intransigeance car l'ajustement, qui pourrait certes faciliter la gestion des finances publiques à court terme et semble inévitable de ce point de vue, n'aura guère d'incidence sur la fonction économique qui, durablement impartie au Niger

dans la sous-région, pourrait assurer sa croissance. Par ailleurs, une attitude conciliante envers le gouvernement, inaugurée par l'accord du 1<sup>er</sup> octobre, ne serait pas aisément comprise par leur base (13).

Beaucoup d'incertitudes planent sur la jeune démocratie au Niger.

**Emmanuel Grégoire**  
**Pascal Labazée**

(13) *La Tribune du peuple* parue le 5 octobre parlait du reste d'un « accord de la honte ».

## Conflits locaux et stratégie de tension Nord-Kivu

**A**U début de 1993, des affrontements violents se sont déroulés dans la province du Nord-Kivu dans les zones du Masisi, de Walikale et de Rutshuru. Ces affrontements ont opposé des populations d'origine nyanga et hunde d'une part, à des populations hutus et tutsis d'autre part. Ces violences auraient fait plus de 6 000 morts et 300 000 personnes seraient déplacées. Aujourd'hui, si la phase violente du conflit a disparu, la situation n'est pas encore stabilisée, des altercations violentes peuvent resurgir. Ce conflit traduit les difficultés qu'a la société civile zaïroise à se réguler lorsque l'État perd ses

capacités régaliennes : l'État assurant la gestion autoritaire et néopatrimoniale des conflits sous le mobutisme, devient aujourd'hui une « jachère étatique » où s'engouffrent toutes les stratégies politiciennes et où éclatent les contradictions de la société civile.

Depuis longtemps cette zone de l'est du Zaïre est marquée par de fortes tensions entre populations d'origines ethniques différentes. Il y a eu par le passé des affrontements sporadiques. Le contexte de cet affrontement s'éclaire en considérant deux éléments :

— dans cette région coexistent des populations qui n'ont pas